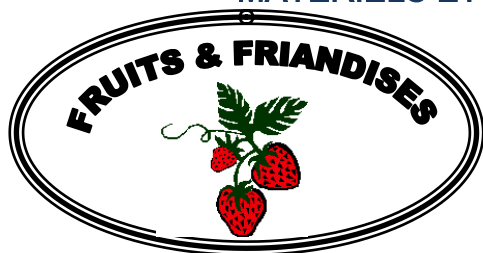


S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE



TPI NOVODOR BONBON

CONCENTRÉ PUISSANT SURODORANT
pour TRAITEMENT des ENDROITS MALODORANTS
à USAGE PROFESSIONNEL

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée de composés surodorants hydrosolubilisés à base d'essences de plantes et d'huiles essentielles, d'agents dispersants favorisant l'application.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

- . ÉTAT PHYSIQUE : Liquide.
- . ODEUR : Puissante de fruits rouges et de friandises
- . COULEUR : Orangée.
- . MASSE VOLUMIQUE : 940 g/l +/- 20 g/l environ.
- . ASPECT : Limpide.
- . RÉACTION CHIMIQUE : Neutre
- . pH pur : 6,80
- . INFLAMMABILITÉ : **INFLAMMABLE**
- . POINT d'ÉCLAIR : 26 °C – Afnor coupe fermée.



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . **Dispersable dans l'eau**
- . **Non classé comme préparation toxique ou nocive selon directive européenne en vigueur.**
- . Non corrosif, non caustique.
- . Très concentré en huiles essentielles surodorantes. **LONGUE REMANENCE OLFACTIVE.**
- . **Par son pouvoir odoriférant puissant**, apporte une odeur fraîche et fruitée, saine et particulièrement agréable.
- . Apporte une action odoriférante agréable en addition dans les détergents, les nettoyeurs de sols dilués compatibles.

UTILISATIONS :

▶ Proximité de zones malodorantes	▶ Lieux de passages, ▶ Halls d'accueil ou d'hôtels ▶ Gares ▶ Salles de réunion ▶ Cages d'ascenseurs ▶ Vestiaires ▶ Salles de sports	▶ Autobus ▶ Métros et « Chemin de fer » ▶ Maisons de retraite ▶ Bureaux ▶ Immeubles collectifs ▶ Caves ▶ Sous-sols ▶ Parkings ▶ Bâtiments publics
▶ Locaux à poubelles		


S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI NOVODOR BONBON**

MODES ET DOSES D'EMPLOI

. APPLICATIONS :

FONCTION	UTILISATIONS	
SURODORANT RÉMANENT	1 / Pur : Par pulvérisation directement sur les surfaces et parois où l'on souhaite amener et fixer un effet surodorant. 2 / Pur : Par brumisation en 1 ou 2 reprises dans l'atmosphère selon l'intensité odorante souhaitée en fonction des locaux. 3 / Dilué : Par apport dans la solution de nettoyage ou dans l'eau de rinçage pour application sur les sols ou carrelages thermoplastiques, etc...	

RECOMMANDATIONS



ATTENTION

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conserver hors de la portée des enfants.
 Bien refermer l'emballage après chaque utilisation. Stocker à l'écart de sources de chaleur ou de flamme.
 Ne pas fumer pendant l'application. Ne pas pulvériser à l'état pur sur une flamme ou un objet incandescent

Toujours effectuer au préalable, un essai préliminaire pour déterminer compatibilités, concentrations appropriées par rapport à l'effet recherché.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
 NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.